

Droit de réponse Tribune de Genève
Médecins sans Frontières

Mis en cause dans votre article du 27 octobre 1991 sur le marchandage humanitaire en Yougoslavie, Médecins sans Frontières déplore que des accusations d'une telle gravité et légèreté puissent tenir lieu d'analyse de la complexité et du drame de la crise yougoslave.

Médecins sans Frontières est comme le CICR très affecté par la sauvagerie du conflit et par la paralysie des activités de secours. Ayant constaté l'impasse du troc humanitaire contre politique que la Mission de la CEE avait tenté à plusieurs reprises au sujet de la ville assiégée de Vukovar, Médecins sans frontières a axé toute la négociation avec les autorités sur le caractère strictement humanitaire et impartial d'une mission d'évacuation sanitaire des blessés de cet hôpital. Force est de constater que cette mission réputée impossible a été menée à bien et que 109 blessés ont été évacués. Il est ensuite apparu clairement que les autorités serbes et croates ont utilisé l'engagement que nous avons pris par rapport au blessés comme garant de la parole qu'ils s'étaient eux même donné pour la levée du blocus de la caserne de Zagreb.

Ceci est significatif de la dégradation extrême des rapports entre les différents pouvoirs dans ce pays. Mais L'accident survenu à notre convoi qui a blessé deux de nos infirmières, témoigne au contraire du prix que MSF a payé pour faire respecter dans ce pays une parole, un engagement, un espace humanitaire. On ne peut qu'espérer que la gravité de ce qui se déroule en Yougoslavie inspire au moins aux organismes de secours concernés, la confiance et la solidarité nécessaire pour affronter un tel défi.

Médecins sans Frontières est une organisation privée internationale qui offre depuis 20 ans des secours humanitaires dans des situations de paix ou de conflit. Plus de 1000 personnes au sein des sections française, belge, hollandaise, suisse, luxembourgeoise, espagnole, grecque développent l'assistance humanitaire conformément au mandat de Médecins sans frontières et en application de toutes les dispositions pertinentes du droit international et des conventions de Genève.

Ecrit par Françoise Saulnier Responsable juridique de Médecins sans Frontières

Cosigné par Jacques De Milliano Président de Médecins sans Frontières International

MEMORANDUM DE

Médecins sans Frontières est une organisation humanitaire impartiale et privée

Elle est présente depuis le mois de juin 1991 en Yougoslavie et elle apporte depuis le début des hostilités un secours sanitaire aux populations victimes du conflit. Elle a expérimenté les difficultés de faire respecter l'intégrité humanitaire de ce travail notamment lors du convoi d'évacuation sanitaire des blessés de l'hôpital de Vukovar. le 19 octobre 1991.

Malgré les très nombreuses et très graves violations du droit humanitaire des conflits, l'expérience accumulée par Médecins sans Frontière dans ce pays ont convaincu notre organisation qu'il est possible, malgré la violence des combats de faire respecter (préserver) un espace humanitaire minimal dans ce conflit.

Médecins sans Frontière a une grande expérience des interventions humanitaires dans les situations de conflits. Pour cela MSF s'emploie à garantir le caractère strictement humanitaire de ces interventions, ainsi que leur impartialité et leur neutralité dans le déroulement du conflit.

Pour garantir le caractère strictement humanitaire de ces interventions, MSF s'engage à respecter une stricte impartialité et neutralité dans le déroulement du conflit.

A cette fin l'impartialité sera définie comme la non discrimination dans la distribution de secours. Ceux-ci s'effectuent sur la seule base des besoins reconnus, sans considération politiques, ethniques, religieuses....

La neutralité suppose la non participation, ainsi que la non interférence dans l'équilibre des combats.

Pour ce faire les secours seront effectués sous la seule autorité de l'organisation.

Elle demande en outre aux différentes parties de s'abstenir de conditionner le respect des engagements humanitaires à celui d'engagements politiques ou militaires plus généraux.

La neutralité et l'impartialité étant les seuls garants de la sécurité de l'organisme de secours il est demandé aux différentes autorités concernées de donner une publicité suffisante par voie de presse au présent accord et aux opérations de secours.

Ceci suppose l'engagement réciproque des parties de réaffirmer et de respecter certains principes fondamentaux tels que:

Médecins sans Frontières respecte de son côté

Considérant les dommages et les lourdes souffrances causés aux populations civiles par les conflits en cours sur le territoire des Etats de Yougoslavie.

Considérant la violence de ces conflits ainsi que leur complexité juridique et politique

Etant donné les nombreuses violations du droit humanitaire des conflits et les très grandes difficultés de mettre en oeuvre des opérations de secours prévus au terme de ces conventions.

Se référant à ses précédentes opérations dans ce pays, Médecins sans Frontières offre ses services aux parties en conflits pour alléger les souffrances des victimes conformément aux dispositions pertinentes des conventions de Genève et des Protocoles additionnels.